

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le

ID : 033-213301955-20180918-2020182-DE

N° : 20/2018

**Objet : Répertoire Électoral Unique
Désignation des membres de la nouvelle commission de contrôle.**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET, Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de Séance : Patrick BAYLET.

Date de convocation : 13 septembre 2018.

Dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2016 n° 2016-1046, 2016-1047 et 2016-1048 pour la mise en œuvre officielle au 1^{er} janvier 2019 du Répertoire Électoral Unique et la rénovation d'inscription sur les listes électorales, la compétence des décisions d'inscription et de radiation est transférée au maire, à l'exception des inscriptions et radiation d'office enregistrées par l'INSEE. Les commissions administratives sont remplacées par des commissions de contrôle qui peuvent invalider des inscriptions ou des radiations et qui traitent les recours pré-contentieux.

Cette nouvelle commission de contrôle est composée, pour les communes de plus de 1000 habitants de 5 membres du Conseil Municipal dont 3 issus de la majorité et 2 de l'opposition.

Elle dispose des attributions suivantes :

- statuer sur les recours administratifs préalables aux recours auprès du Tribunal d'Instance ;
- s'assurer de la régularité de la liste ;
- se réunir au moins une fois par an, et entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédent un scrutin ;
- à la majorité de ses membres, réformer les décisions d'inscription ou de radiation prises par le Maire, ou encore procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Ceci exposé, Le Conseil Municipal est invité à désigner les membres de cette nouvelle commission.

Sont désignés membres de la commission de contrôle à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Françoise DUPIOL-TACH,
- Michel CARRETEY,
- Lucienne BIES,
- Roseline PIGANIOL
- Christian MAUBARET.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 21 septembre 2018.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

